

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 NOVEMBRE 2017  
18 heures**

**Présents :** Mrs A.NOUZIERES, H.JAMMES, P.TOPPIN, JL.LESTRADE, A. CORTEMBOS et Mmes I.LOUDES, C.DUBRUILLE,

**Absents représentés :** Mr B. MAGNAC par I. LOUDES, Mme F. BOYAVAL par A. NOUZIERES, Mme B. DELPRAT par P. TOPPIN

**1) PROJET DOMAINE DE MANOUL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale que lors de la réunion pour l'élaboration de la carte communale il a été signalé à CAUVALDOR qu'un projet de restauration du domaine de Manoul dans le but d'une activité touristique était en cours, mais il n'a pas été pris en compte dans la carte communale.

Actuellement la maison est habitée par les nouveaux propriétaires qui souhaitent maintenant accomplir leur projet en rénovant la grange et faire des cabanes en bois dans les arbres sur le domaine, or le permis de construire leur a été refusé du fait que la grange et le terrain n'étaient pas dans une zone urbanisée.

Le conseil municipal souhaite soutenir ce projet, le Maire propose à l'assemblée que la mairie fasse un courrier à Monsieur le Préfet en expliquant les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal souhaiterait que ce projet aboutisse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la mairie fasse un courrier.

**2) REVISION ABONNEMENT ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Lors du dernier budget, il s'est avéré qu'il y avait un déséquilibre entre les dépenses et les recettes d'assainissement. Afin de compenser les dépenses, le maire propose de passer l'abonnement de 75 euros à 78 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le tarif du mètre cube est inchangé.

Accord du Conseil Municipal

**3) DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE A CAUVALDOR ET FONDS DE CONCOURS DOSSIER « CŒUR DE VILLAGE »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de la compétence voirie, la communauté de communes est compétente en matière d'aménagement des cœurs de village et fait part de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il fait part à l'assemblée de son entretien avec Monsieur MAZET Directeur des Services de CAUVALDOR, notamment comment seront financés les travaux cœur de village : Déduction

faite des subventions encaissées par CAUVALDOR, le montant restant sera financé à part égale entre CAUVALDOR et la commune.

Monsieur Alain CORTEMBOS demande si les 2 places situées à l'intérieur du village sont bien intégrées dans le projet, normalement elles sont bien incluses dans le projet.

Monsieur le Maire indique que pendant les travaux la commune doit toujours se référer à CAUVALDOR et jamais aux entreprises, s'il y a une remarque à faire il ne faut pas prendre contact avec l'entreprise mais avec CAUVALDOR.

Le conseil municipal donne son accord pour la maîtrise d'ouvrage déléguée et accepte le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes CAUVALDOR à hauteur de 50 % du reste à financer du montant des travaux cœur de village pour laquelle CAUVALDOR est compétente.

#### **4) PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION VOIRIE ET TABLEAU DE CLASSEMENT**

Le Maire présente à l'assemblée municipale le procès-verbal de mise à disposition de la voirie à CAUVALDOR et le tableau de classement.

Le Conseil Municipal accepte.

#### **5) DESIGNATION REPRESENTANT CLECT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la « communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac en Quercy » par fusion de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne et de la communauté Cère et Dordogne avec rattachement de la commune Sousceyrac en Quercy, il convient de nommer un représentant par commune par tranche de 1000 habitants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (CLECT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme Monsieur Patrick TOPPIN pour siéger à la CLECT.

#### **6) REMPLACEMENT DU DELEGUE AEP AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission du Conseil Municipal de Monsieur Jean GARCIA, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué au Syndicat Mixte AEP BRETENOUX SAINT-CERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme Monsieur Alain NOUZIERES comme délégué en remplacement de Monsieur Jean GARCIA.

#### **7) APPROBATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE GRAMAT**

Le Maire donne connaissance de la convention des frais de fonctionnement des écoles de GRAMAT, un enfant de notre commune est scolarisé à GRAMAT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 8) **DEMANDE SUBVENTION GROUPE SCOLAIRE APEL (école de SAINT-LAURENT LES TOURS)**

Le Maire fait part à l'assemblée municipale de la demande de l'association des parents d'élèves de l'école de SAINT-LAURENT LES TOURS (APEL) par courrier du 15 novembre 2017 d'une subvention pour aider à financer des sorties ou activités scolaires pour un élève habitant la commune d'AUTOIRE.

Le Maire propose une participation de 30 euros au profit de l'APEL.

Le Conseil Municipal accepte.

## 9) **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Maire fait part à l'assemblée municipale de la nécessité de transférer certaines sommes d'un chapitre à un autre sur les budgets de la commune et de l'eau :

### Budget commune

section fonctionnement :	150 euros du chapitre 315221 au 673 109 euros du chapitre 615221 au 66111
section investissement :	3000 euros du chapitre 2315-131 au 2184-104 1000 euros du chapitre 2315-131 au 2184-74 422 euros du chapitre 2315-131 au 1641 3000 euros du chapitre 2315-131 au 2041511-135

### Budget eau

section fonctionnement :	500 euros du chapitre 701249 au 61523 500 euros du chapitre 701249 au 61523 1000 euros du chapitre 7012149 au 61523
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 10) **FETE DE NOEL**

Le sapin sera mis en place sur la place du village la deuxième semaine de décembre, les lumières seront installées par l'entreprise RAFFY (environ 350 euros).

La fête de Noël aura lieu le samedi 23 décembre en fin d'après-midi.

A 16 heures 30 il y aura un spectacle pour les enfants « Si Noël n'avait pas lieu », Cécile DUBRUILLE a pris contact avec Monsieur Eric DELCLAUX intermittent du spectacle, pour cela il faut que la commune adhère au GUSO, coût du spectacle 600 euros.

Ensuite un goûter sera offert aux enfants et la population est invitée à venir partager le verre de l'amitié, Monsieur Alain DELAROCHE préparera le vin chaud.

La fête se terminera par un feu d'artifice, coût environ 2000 euros.

Cette fête sera entièrement financée par la Mairie.

## 11) **QUESTIONS DIVERSES**

► Pour des raisons de sécurité, le Département a demandé que la commune fasse le nécessaire concernant le chemin qui va à la cascade.

Pour ce motif, la mairie a acheté une portion de terrain à Madame Christelle DUBRUILLE et Monsieur Francis JAMMES fait don de quelques mètres carrés.

Le géomètre est passé et a délimité.

► Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que le géomètre est venu prendre les mesures concernant la construction d'un mur par Monsieur SANTOLARIA qui semble être sur le domaine public, de plus sur une canalisation.

Un nouveau rendez-vous doit être fixé avec Monsieur SANTOLARIA et le géomètre.

► Dominique CASSAN a rouvert le chemin communal qui part en face de chez Monsieur BARNABE et qui rejoint le chemin de chez Monsieur VIDAL à FROUGE.

Les riverains, Madame DRUILHES et Monsieur CALMON ont été contactés avec la présence de Monsieur et Madame SOUCHON. Chemin borné par le géomètre.

Concernant les chemins, il reste à rouvrir le chemin de la Rivière pour rejoindre SAINT-MEDARD DE PRESQUE.

► Suite à la réunion du conseil municipal en date du 29 août 2017 où Monsieur le Maire expliquait à l'assemblée que des devis concernant les assurances des bâtiments communaux avaient été fait auprès de d'autres compagnies et que des écarts importants apparaissaient, Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec Monsieur LAJUGIE assureur actuel, suite à ce rendez-vous l'échéance pour l'année 2018 est passée de 5632.83 euros à 4137 euros. Des devis seront refaits au cours de l'année 2018.

► Le contrat de Claude CHAUDY actuellement en CUI arrive à son terme début avril, le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir pour un prochain recrutement.

*Vu, le Maire Alain NOUZIERES*